



OBSERVATOIRE DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA (ODHR)

C/o Laurent Munyandikirwa- 9 rue de l'Abbé Rousselot

75017 Paris, France

Email : observatoire.odhr2018 @gmail.com

Déclaration N°04/2023 – Note de situation sur le droit à la vérité au Rwanda

Manipulation du droit à la vérité au Rwanda: cas du journaliste John Williams Ntwali, du Dr Fabien Twagiramugu, du Dr Muhirwe Karoro Charles, du poète Innocent Bahati, de Matuje Aphrodis et de Kavenya Emmanuel. Et encore beaucoup d'autres décès inexpliqués !

Paris le 18 avril 2023

Chaque année le 24 mars, le monde célèbre la journée internationale pour le droit à la vérité instauré par l'ONU le 21 décembre 2010^[1]. « Le droit à la vérité est souvent invoqué dans le contexte de violations flagrantes des droits de l'homme et de violations graves du droit humanitaire. En cas d'exécutions sommaires, de disparitions forcées ou non, d'enlèvements d'enfants, de tortures, les victimes ou leurs proches exigent de savoir ce qui s'est passé. Le droit à la vérité signifie le droit de connaître la vérité absolue et complète quant aux événements qui ont eu lieu, aux circonstances spécifiques qui les ont entourés, et aux individus qui y ont participé, y compris les circonstances dans lesquelles les violations ont été commises et les raisons qui les ont motivées^[1]».

1. Assassinat simulé en accident du Journaliste John Williams Ntwali

Une version du décès inacceptable !

L'hypothèse de la mort de John Williams Ntwali par accident de circulation a été immédiatement contestée par ceux qui connaissent le professionnalisme du journaliste. Les déclarations des thuriféraires du régime se contredisent. Alors que les témoignages de ceux qui l'ont contacté quelques instants avant sa mort battent cette hypothèse en brèche.

Dans la famille du défunt, un sentiment de résignation et de peur se sent à travers les déclarations dans les interviews avec les journalistes. Son épouse a attendu deux jours son mari qui ne venait pas alors qu'il avait pris une moto pour rentrer lundi le 17 janvier autour de 20H28. La mort du journaliste ne lui a été communiquée par la police que le 19 janvier sous prétexte qu'il n'avait pas de document d'identification sur lui.

Son dernier contact physique et collègue journaliste Bihibindi Nuhu a révélé dans les journaux qu'il l'avait rencontré dans un bar à Nyamirambo (Km 40). Ils s'étaient quittés à 20H30. Il a signalé un fait important : la peur qu'avait le journaliste John Williams Ntwali. Il a fermé son téléphone redoutant qu'il soit épié ou espionné via son téléphone ! Le Journaliste Bihibindi Nuhu est disparu depuis bientôt deux mois.

L'ODHR a demandé que la lumière soit faite sur le décès du journaliste Ntwali à travers sa Déclaration N°01/2023 du 20 janvier 2023^[2] « Atteinte au droit à la vie et à la liberté d'expression –John William Ntwali, journaliste indépendant au Rwanda serait mort dans un accident controversé de moto » ! Il savait qu'il serait tué d'une façon ou d'une autre ! Cela lui avait signifié par ses détracteurs haut placés au sein du régime.

L'ODHR a aussi montré que le journaliste avait subi des harcèlements avant son décès dans les médias. Il a aussi demandé de poursuivre les trolls /auteurs de ces actes de harcèlement et de menaces dans les médias dans la stricte légalité et dans le respect du principe d'égalité devant la loi rwandaise et les conventions protégeant les libertés individuelles et droits fondamentaux.

Dans une déclaration conjointe, la FIDH^[3], OMCT à travers son Observatoire et l'ODHR membre de la FIDH « réclament l'ouverture et la conduite d'une enquête prompte, exhaustive, impartiale et transparente afin de clarifier les circonstances de la mort de John Williams Ntwali, et d'en identifier tous les responsables éventuels »

L'opposition rwandaise et les organisations membres de la diaspora rwandaise ont dénoncé le meurtre déguisé en accident par les services rwandais de renseignement surtout que le journaliste avait fait l'objet de menaces de mort et de harcèlement continus et qu'il savait que son sort était scellé.

Plusieurs personnalités publiques au niveau internationale dont La Directrice générale de l'UNESCO^[4], Audrey Azoulay et l'Administratrice de l'USAID Samantha Power^[5] ont appelé le gouvernement rwandais à autoriser « une enquête approfondie et transparente » ou « une enquête indépendante et crédible ».

Plusieurs journaux et journalistes au niveau mondial ont réclamé une enquête indépendante et transparente.

A travers une pétition signée par quatre-vingt-dix (90) organisations dont HRW, FIDH, Amnesty Internationale, Reporters sans frontières, Pen International, Committee to protect Journalists (CPJ), Commonwealth Journalists Association (international), etc les défenseurs des droits humains, les journalistes et autres personnes qui défendent les droits d'autrui ont aussi demandé qu'une enquête transparente soit menée.

Mais le gouvernement rwandais a fait la sourde oreille. Il a préféré s'en tenir à la dénonciation des pressions extérieures et à se presser d'imputer la responsabilité de ce décès à un chauffeur réquisitionné pour la circonstance pour couvrir un supposé accident qui aurait survenu aux heures avancées de la nuit. Le chauffeur de la moto qui transportait le journaliste Ntwali et le chauffeur supposé être l'auteur de l'accident n'ont jamais été accessibles. Ils sont tous restés silencieux et probablement rendus inaccessibles pour ne pas dire la vérité sur l'accident.

Manipulation de la vérité pour l'impunité dans le meurtre du Journaliste John Williams Ntwali

Les demandes adressées au gouvernement rwandais dans les dossiers de meurtre et de disparitions forcées font face à un mur de silence inouï frisant l'injustice et l'impunité. Dans la plupart des cas, le silence absolu sur un dossier traduit la complicité des autorités. Dans d'autres cas, la souveraineté de la justice rwandaise est sacrifiée sur l'autel des enquêtes dont la qualité ne laisse pas d'ambiguïté sur l'intention manifeste de cacher la vérité et de couvrir l'impunité des criminels.

Dans le cas de meurtre prémédité du journaliste John Williams Ntwali, il y a les deux pour cacher la vérité: un silence absolu coupable sur le dossier et l'empressement à juger un supposé chauffeur qui serait à l'origine du décès du journaliste. Mais les faits sont têtus contre l'évolution voulue par les autorités. D'un côté après des menaces de morts et harcèlements quotidiens du journaliste dans ses activités professionnelles. Et de l'autre l'initiation d'une procédure controversée d'un procès contre un chauffeur supposé à l'origine du meurtre de John Williams Ntwali qui vient après les déclarations ambiguës sur le décès par des services étatiques.

Harcèlements et menaces graves dans l'activité professionnelle du journaliste Ntwali restés impunis !

Dans le cas des menaces et harcèlement du journaliste John Williams Ntwali, les autorités d'investigation et de poursuite qui sont d'habitude loquaces en matière de défense de l'image du régime, ont gardé un silence de mort qui en dit long, mise à part la déclaration de la police communiquant le décès du journaliste.

Le journaliste a été beaucoup harcelé avant sa mort aussi bien par ceux qui se disent collègues de profession que les fanatiques du régime qui paraissent vexés par ses émissions de dénonciation de l'impunité, des injustices socio-économiques et des inégalités discriminatoires. Ses collègues réagissaient en faisant des émissions entières sur des chaînes en ligne (youtube) pour le dénigrer et le décourager.

Des discours de haine en ligne et des harcèlements des fanatiques soutenant le régime de Paul Kagame sont hallucinants. Ces dangereuses expressions de haine en ligne qui constituent un crime sont restées impunies, alors que les services d'investigation sont prompts à se saisir des critiques simples contre le régime au sujet des injustices politico-économiques et des inégalités socio-politiques

discriminatoires qui ternissent plutôt l'image du pays. Certains soutiennent que le journaliste propageait des rumeurs, pour s'en prendre à la justice rwandaise, ([Mu Bwenge buke buvanze n'Ubuji Bihuha Williams Ntwali yifatiye ku gahanga Ubutabera bw'u Rwanda](#)), ou qu'il chargeait le Rwanda de soutenir le M23 ([Bihuha John Williams Ntwali, yamamaje igihuha cya RDC, gishinja u Rwanda gufasha M23 mu Ntambara](#)); ou qu'il avait pour mission de haïr le régime et de le brouiller avec le peuple ([Kwanga Leta y'u Rwanda no kuyiteranya n'abaturage, ni yo mihigo y'Umunyamakuru Ntwali John William](#)). Il se demandait aussi ce que gagnait John Williams Ntwali le renégat à trahir le pays (<https://rushyashya.net/ntwali-john-william-mpemuke-ndamuke-mu-kwangiza-isura-yigihugu-ukwirakwiza-ibihuha-ou wunguka-iki/>); ou affirmait qu'il était un instrument des interahamwe et des sans –valeurs (<https://my250tv.com/2022/10/10/ntwali-john-williams-ni-igikoresho-cyinterahamwe-nibigarasha-dore-impamvu/>) ou encore le qualifiait d'ex –membre des forces armées caché derrière le journalisme pour salir le Rwanda (<https://my250tv.com/2021/12/10/byinshi-kuri-ntwali-john-williams-ex-far-yihishe-mu-itangazamukuru-mu-rwego-rwo-guharabika-u-rwanda/>).

Une personne salit de la sorte par ces trolls du régime était condamnée. John Williams Ntwali avait souligné dans un entretien sur DW (voir ["La liberté d'expression au Rwanda reste illusoire" – DW – 03/02/2021](#)) que :

« La liberté d'expression au Rwanda reste quelque chose d'illusoire. Je parle d'illusion au vrai sens du terme. Il y a des lois et décrets qui disent que cette liberté est assurée mais dans la pratique, ce n'est pas le cas. Les citoyens ne peuvent pas s'exprimer, s'adresser à des médias. Ils craignent des attaques de la part des autorités publiques comme les instances de base, les organes de sécurité, pour ne citer que ceux-là ».

Et dans un entretien avec le journal Le Monde au micro de [Laure Broulard](#) ([« Au Rwanda, les journalistes youtubeurs font face à des menaces incessantes » \(lemonde.fr\)](#)), il souligne la méthode de harcèlement utilisée par le régime :

« Nous sommes parfois accusés de faire le lit de l'opposition ou même d'être des « forces négatives ». Au Rwanda, ce sont des accusations très graves. De nombreux journalistes youtubeurs ont donc décidé de laisser tomber. Le troisième grand défi, ce sont les menaces et les insultes incessantes. Elles ne viennent pas directement des autorités, mais plutôt de trolls ou de faux comptes sur les réseaux sociaux. Ils peuvent lancer une campagne contre une personne et porter atteinte à son image à tel point que l'opinion publique va commencer à penser qu'elle est dangereuse pour la société. Il devient alors facile de l'arrêter ».

Par ailleurs, le ministre actuel de l'unité et la réconciliation et de l'engagement civique, Bizimana Jean Damascène dans son intervention à Genève en Suisse intitulé «Intekerezo-Shingiro y'imiyoborere y'u Rwanda» (Voir cette intervention sur <https://youtube.com/watch?v=AFpGdSHmWCE&feature=share>), il cite des passages des auteurs soulignant les qualités des tutsi et stigmatisant les défauts des ethnies hutu et twa pour souligner le divisionnisme au sein du peuple rwandais apportés par des colonisateurs et comment les rwandais ont assimilé et intégré ses questions, en soulignant les qualités et principes unificateurs du FPR inkotanyi. Dans cette intervention très applaudie par les participants essentiellement pro- régimes, pour mettre en application le programme qu'il s'est donné dans toutes ses interventions, celui de « guhungeta (notre traduction : harceler)» les critiques du régime, il cite des

noms des journalistes et youtubeurs au Rwanda (Uwimana Agnès, Ntwali John Williams et Bicaahaga Abdallah) et d'autres critiques de l'extérieur qui, à son avis, diffuseraient «une idéologie génocidaire» qualification que les trolls donnent à tout critique et opposant aux dérives du régime dirigé par le FPR. De telles propos dans le contexte rwandais cités par un critique du régime serait suivi d'un tollé national et international pour divisionnisme, sectarisme, et pour incitation à la haine ethnique ou raciale. Des organes de la justice seraient saisis par les trolls du régime pour le juger. Il est très étonnant que les gens soient restés indifférents à ce sujet.

Cette façon de « guhungeta » constitue en quelque sorte une mise en lynchage des personnes attaquées notamment ces journalistes en ligne par une personne de son rang de ministre. Ce qui ne peut qu'aboutir à mettre en danger les vies des personnes citées. La personne du Journaliste John William Ntwali y a laissé sa vie. Le Youtubeur Bicaahaga Abdallah, se sentant menacé et convoqué par le RIB, a été forcé de partir en exil. La journaliste Agnès Uwimana Nkusi, agressée et torturée lorsqu'elle rendait visite aux détenus politiques et d'opinion (Cyuma Hassan Dieudonné, Karasira Aimable, etc) dans la prison de Mageragere à Kigali, convoquée à maintes reprises par le RIB, constamment harcelée et menacée via les débats sur les antennes par les trolls influents du régime travaillant dans les divers domaines dont la consultance et la société civile au niveau national, a fait profil bas pour bénéficier d'un sursis. Elle a annoncé qu'elle changeait sa ligne éditoriale.

Que cache le procès fait à la hâte contre le chauffeur supposé à l'origine du décès de John Williams Ntwali ?

Dans le procès RP 00142/2023/TP/KICU rendu précipitamment le 07 février 2023 alors que des institutions comme l'UNESCO et l'OMCT et plusieurs dizaines d'Organisations de défense des droits humains dont HRW, Amnesty International, FIDH, Reporters sans Frontières, CIJ, et d'autres Organisations de médias ou de défense des droits humains demandaient une enquête indépendante transparente et impartiale, un chauffeur de taxi du nom de Bagirishya Moise Emmanuel a été jugé dans la foulée. Ce chauffeur, né en 1976 au Burundi (téléphone N°+250788632092) et résident dans le village de Twishorezo, cellule Nyarurama, secteur Kigarama dans le district de Kicukiro dans la Ville de Kigali, aurait volontairement plaidé coupable et demandé pardon. Il a été reconnu coupable simplement et sans enquête préalable pour avoir plaidé coupable. Il a été condamné pour meurtre non intentionnel et blessures données sans intention de les donner à une amende de cinq cent mille (500.000FRW) francs rwandais pour chaque infraction soit un million de francs rwandais (1.000.000 FRW) pour les deux et dix mille francs rwandais (10.000 Frw) de frais de justice.

Plusieurs questions restent sans réponses avec ce procès. Pourquoi une condamnation hâtive de ce supposé chauffeur à l'origine de l'accident ? Entre 20H30 et l'heure de l'accident supposée (le 18 janvier à 02H50), où était John Williams Ntwali parce que entre Nyamirambo et Rwandex il n'y a qu'autour de 3 à 5KM) ? Certains à

Kigali ne comprennent pas ce procès : Personne parmi les concernés dans l'immédiat par l'accident ou les journalistes indépendants n'a vu Bagirishya Moise Emmanuel chauffeur de la voiture taxi Toyota Picnic RAF 718 L, ni Nyagakenke Alex chauffeur de la moto TVS Victor 676E ; un procès (s'il a eu lieu réellement le 31 janvier 2023) dans lequel où il n'y avait quelques journalistes (qui ont pu le savoir) qu'au prononcé et pas dans l'audience des débats. Ils estiment que c'est un procès fictif pour calmer les esprits et un tollé international.

Des questions après la décision du juge restent posées. Un doute sur les raisons (d'absence de contrôle technique) qui ont fait que le motard s'est retrouvé sur la route secondaire qui mène vers l'INILAK, route parallèle de la route principale Rwandex vers Sonatubes –Remera en passant par la route menant de Rwandex à Kimihurura à cette heure- là du matin ? Nos sources affirment que ni le chauffeur de la moto supposé avoir été blessé dans l'accident ni le chauffeur de taxi supposé à l'origine de l'accident ne sont accessibles ne fût- ce que pour répondre à quelques questions sur l'accident. Que ce serait les mettre en danger le fait de les aborder. Les informations reçues doutent que le procès ait été public pour être suivi. Pourquoi accélérer le processus de saisine et les dates du procès dans un accident supposé de circulation ? Quel était l'intérêt que le ministère public accélère le processus du procès dans cette affaire? Que voulait-il cacher ou prouver dans un décès d'un journaliste connu pour être critique du système ? L'accessibilité du dossier judiciaire complet est-elle assurée pour la famille de la victime, les assureurs du taxi voiture et de la moto pour une indemnisation et pour le public pour lever toute suspicion sur la fabrication du dossier? Ce procès a privé la famille d'un débat en tant que partie civile au procès. Ce débat aurait pu donner quelques indices sur les mobiles de cet assassinat. Ce débat aurait permis aux parties civiles (chauffeur de la moto blessé et famille de Ntwali) et au public de voir réellement et de parler aux deux chauffeurs qu'on veut impliquer dans cet assassinat.

La thèse de la mort par accident du journaliste Ntwali est minée par des faits contradictoires dont l'enquête sur la mort du Docteur Fabien Twagiramungu

Dans le dernier entretien avec le journaliste Bihibindi lundi le 17 janvier 2023, il avait peur et se savait suivi. Des sources informelles affirment que le journaliste aurait plutôt été arrêté lundi le 17 janvier dans la soirée pour être emmené dans un centre d'interrogatoire appelé Chez Gacinya, tristement célèbre pour ses actes de torture. Que ce serait au cours de l'interrogatoire et la torture qu'il serait décédé.

Certains de nos témoins qui ne croient pas à la thèse de l'accident et qui ont vu le corps de Ntwali affirment qu'il y avait des blessures sur le visage, que ces blessures ne résulteraient pas d'un accident. Ils doutent même de l'origine de la voiture impliquée puisque le jugement indique simplement qu'il était conduit par un chauffeur mais n'indique pas son propriétaire. On ne sait pas qui est propriétaire de la voiture ni celui de la moto!

L'ODHR constate des doutes dans l'hypothèse de l'accident au vu du décalage de temps, des blessures sur le visage et des antécédents de menaces et de harcèlements. Le temps déclaré par la police ne concorde pas avec les moments déclarés par son épouse et celui du dernier contact qui sont les plus crédibles même si le moment déclaré par la police émane d'une source officielle. C'est la parole d'un officiel contre celle d'un proche qui a communiqué avec lui dans un cadre bien précis. Celui de communication fréquente pour une protection rapprochée de la famille.

Le journaliste Bihibindi Nuhu est introuvable pour apporter plus d'éclaircissements sur les derniers moments et entretiens avec le journaliste Ntwali John Williams.

2. Assassinat du Dr Fabien Twagiramungu simulé en accident

Des sources documentées font le lien direct du meurtre de Ntwali avec son enquête sur le décès du Docteur Fabien Twagiramungu, un autoentrepreneur dont le décès survenu le 31 mars 2021 aurait été simulé en accident de voiture. Le journaliste John Williams Ntwali aurait enquêté et découvert les auteurs et les co-auteurs de cet assassinat. Le sujet étant particulièrement sensible et dangereux pour sa sécurité, il aurait cherché à diffuser les résultats de son enquête à partir de l'extérieur lorsqu'il est décédé. Un jugement controversé dans lequel de blocages de l'enquête sur les personnes impliquées dans l'assassinat a été rendu contre Kamuronsi Yves chauffeur responsable du décès alors que les faits montreraient plutôt qu'il s'agit d'une élimination dont il n'est qu'un des acteurs. Ce chauffeur a été condamné à deux ans avec sursis au 1^{er} degré (Tribunal de Grande instance de Gasabo). Il avait fait une analyse dans une émission sur PaxTV–Ireme News en ligne (voir <https://youtu.be/NVZb9c3d7n0>).

Dans cette analyse, il souligne que plusieurs personnalités dont ses avocats et certains membres du régime demandaient une enquête approfondie; il soulignait la modification inexplicable des chefs d'accusation dans les procédures d'audience et la disparition des témoignages dans le dossier et le refus du tribunal de mener une enquête demandée par l'avocat des parties civiles. Le Ministère public a refusé aussi que cette enquête soit menée et a plaidé à décharge pour l'accusé. Le procès aurait été clôturé le jour inhabituel pour les audiences en l'absence des parties civiles.

Les gens se demandaient qui étaient derrière ces blocages dans le procès. Quels étaient les résultats de l'enquête qu'aurait faite le journaliste Ntwali John Williams pour qu'il soit impératif de parler? Les suspicions dans les émissions de John Williams Ntwali pointent aussi du doigt les amis du Dr Fabien Twagiramungu qui étaient parrains de ses enfants et coassociés dans une entreprise initiée par le Dr Fabien Twagirayezu. Bien plus les médias en ligne impliquent aussi dans cet assassinat le système de gouvernance du FPR sous la haute direction du secrétariat général.

Une note de situation détaillée sera faite par l'ODHR sur les péripéties de ce dossier.

3. D'autres situations manipulées concernent aussi bien les personnes tuées ou torturées en détention que les disparitions forcées

Les exécutions extrajudiciaires

Plusieurs cas documentés ou non très connus ont fait l'objet de rapports ou d'articles des médias ou des organisations de défense des droits humains. Il s'agit notamment des assassinats de Kizito Mihigo et de l'avocat Mutunzi Donat tous deux simulés en suicide alors qu'ils étaient détenus à la station de Police dans le District de Gasabo. Il s'agit aussi de l'assassinat du Dr Emmanuel Gasakure dont la police simulé en tentative d'agression d'un policier à la station de police de Remera dans le District de Gasabo où il était détenu. La liste est longue.

D'autres situations concernent des individus sans passé politique ou militant. Ils ne demandaient qu'à vivre tranquillement où à être protégés au vu de leur situation sociale ou judiciaire. Ce sont notamment :

- Twiringiyimana Jean de Dieu arrêté puis abattu à bout portant par l'armée rwandaise à Murehe/ secteur Muyumbu dans le district de Rwamagana. C'est un cas couvert et rapporté par le journaliste Cyuma Hassan Dieudonné Niyonsega injustement condamné à sept ans de prison. Il était un simple citoyen sans histoire connu.
- Cinq prisonniers abattus par la police à la station de police de Kirehe à Nyarubuye en date du 28 avril 2021. « Ces détenus avaient fait l'objet d'un transfert à cette station de police dans l'attente de leur procès. Les médias locaux ne donnent pas beaucoup de détail sur ce meurtre de cinq prisonniers^[6].
- Très récemment, le 03 avril 2023, l'assassinat d'un certain Dusabe Albert de Muhanga semble aussi rentrer dans le même cas. Ce meurtre d'un présumé criminel en détention a créé des doutes sur les mobiles d'assassinat et les vrais criminels du Dr Muhirwe Karoro Charles. Le Dr Muhirwe Karoro Charles était professeur à l'Université du Rwanda, campus de Nyagatare, et résidait au Village Musengo, Cellule Kivumu, Secteur Cyeza dans le district de Muhanga. Son meurtre a été commis le 02 avril 2023 à Muhanga.

Mr Dusabe Albert, 28 ans, était détenu à la station de police et a été tué vers 04 heures du matin sous prétexte qu'il aurait voulu s'en prendre au policier pour s'évader au moment où il allait lui montrer la cachette de l'arme du crime. L'aspect du moment de l'enquête à 4h00 du matin et la justification de tuer le détenu semble suspect à ce niveau. Ce qui remet en cause aussi la culpabilité du détenu dans les deux cas, la tentative d'évasion et le fait volontaire de plaider coupable. La situation n'est pas claire dans le dossier d'assassinat du Dr Muhirwe Karoro Charles. Des zones d'ombres persistent et, sauf si une enquête indépendante est décidée, on ne saura jamais les vrais mobiles et par qui le Dr Muhirwe Karoro Charles a été assassiné.

- Mme Mujawayezu Madeleine, une rescapée du génocide qui était fonctionnaire du district de Kamonyi dans la Province du Sud a été assassinée le 30 janvier 2023 à Kanyinya dans la cellule de Remera, secteur de Rukoma du district de Kamonyi. Une personne du nom de Daniel Kubwimana (33 ans) a été arrêtée pour son implication présumée dans cet assassinat. Ce qui est paradoxal c'est qu'il a été tué aussi par la police à 04H00 du matin lorsqu'il était emmené, justifie la police, pour montrer les effets qu'il aurait volés chez sa victime. Le policier aurait abattu en tentant de s'évader pendant le trajet.

Comme dans le cas du Dr Muhirwe Karoro, on dirait que quelqu'un s'évertue à bloquer l'enquête en tuant systématiquement les présumés auteurs de ces assassinats pour que les enquêteurs ne découvrent pas le commanditaire et les mobiles des crimes.

Dans plusieurs cas documentés comme dans les cas de Kizito Mihigo, ou d'autres qui ont fait l'objet de déclaration et de dénonciation, aucune contre-enquête officielle n'a été publiée jusqu'à présent. La tendance actuelle est de déformer la qualification des contextes en orientant les faits sur l'usage excessif de la force par la police dans le cas des meurtres des personnes en détention dans les stations de police.

Ces façons de mener l'enquête à des heures reculées de la nuit et d'inventer les prétextes pour tuer les détenus aux mains de la sécurité jettent un discrédit sur les enquêtes menées par la police et la justice. Ces façons d'éliminer les détenus créent la méfiance des gouvernés vis-à-vis des organes de justice. Aucune enquête crédible ne suit pour voir réellement si la personne arrêtée ou éliminée a commis réellement le crime lui imputée. Dans des situations pareilles, la tendance au sein du public est que ces assassinats sont simulés pour des motifs inavoués par le système.

Les disparitions forcées suivies ou non d'assassinat

Plusieurs situations plutôt connues sont notamment les disparitions forcées pour lesquelles des rapports des organisations de défenses des droits de l'homme ont demandé des enquêtes sans succès. Pour certains autres, les familles ont peur de rapporter les disparitions des proches lorsqu'ils sont emmenés par des forces de sécurité ou par les autorités par peur pour leurs propres sécurité.

Mme Iragena Illuminée (enlevée le 26 mars 2016), Twagirimana Boniface (enlevé de la Prison de Mpanga le 07 octobre 2018), Eugène Ndereyimana (disparu le 15 juillet 2019), et beaucoup d'autres, tous membres de l'opposition, Anselme Mutuyimana (tué le le 09 mars 2019) du FDU Inkingi, Habarugira Damascène du FDU Inkingi tué en mai 2017, Syridio Dusabumuremyi, le coordinateur national du FDU-Inkingi (tué en septembre 2019) ont fait l'objet de rapport par les organisations de défense des droits humains et des missions diplomatiques sans succès.

D'autres personnes membres ou non de la société civile sont portées disparus et des réactions réclamant les enquêtes impartiales et indépendantes sont restées sans réponses ou ont reçus des réponses évasives de la part du gouvernement rwandais. Il s'agit notamment:

- Du poète Bahati Innocent n'a pas été vu depuis le 07/02/2021. Sa disparition a été signalée au RIB le 09 février 2021. Cette disparition a été dénoncée par les médias et des associations de défense des droits de l'homme de la diaspora rwandaise et des organisations internationales de défense des droits humains dont Le PEN International et HRW . HRW (voir [Rwanda : Des vidéos publiées sur YouTube entraînent des arrestations et des poursuites judiciaires | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#)) a communiqué cette disparition à Busingye Jonhson alors ministre de la Justice au Rwanda mais rien n'a été fait. La réaction n'est venue qu'après une année à la suite d'un appel fait à travers une lettre ouverte signée par plus de 300 écrivains du monde entier ([Un poète porté disparu dans l'indifférence des autorités | ACAT France](#)). Cette lettre était adressée au Président Paul Kagame le 07/02/2022 par Le PEN International. A la suite de la lettre, le Bureau Rwandais d'investigation (RIB) a réagi dans les médias en accusant Bahati Innocent « d'avoir des liens avec des mouvements hostiles au gouvernement^[7] » et pour brouiller les pistes qu'il serait parti en Ouganda et que là aussi il aurait bougé pour un autre pays non précisé.

- De Ndamira Jean de Dieu disparu le 09 mars 2018 est resté introuvable. Il était parti de Nairobi à Kigali pour renouveler son passeport. Il publiait ses souvenirs sur Facebook. Jean de Dieu Ndamira avait autour de 40 ans. Il était originaire de Kimisange dans la Ville de Kigali et résidait à Nairobi au Kenya^[8]. Aucune réaction des autorités rwandaises n'a été enregistrée jusqu'à présent sur ce cas.

- Kavenya Emmanuel Kanguka est fils d'un ancien journaliste du nom de Hangimana François Xavier. Il était actif sur Facebook et faisait des réactions sur certaines situations au Rwanda. La propriété de son grand-père paternel a été occupée par force par un colonel de l'APR devenu Rwanda Défense Force. Ce dernier n'a jamais voulu céder le terrain occupé par force jusqu'aujourd'hui (depuis plus plus de 27 ans). "La dernière communication avec son épouse daterait de fin mai 2021. Elle a signalé la disparition de son mari à la police de secteur de Nyarubaka dans les premiers jours de juin 2021^[9]». L'ODHR a fait une déclaration à ce sujet qui a été envoyée au Ministère de la Justice par mail avec copie à la Commission Nationale des droits de la personne au Rwanda mais aucune réaction n'a été enregistrée jusqu'à présent.

- Matuje Aphrodis : le cas de Matuje Aphrodis est particulièrement long et constitue un cas de harcèlement assez particulier d'enlèvement et de détention illégale, de torture et d'actes de traitement inhumains. Il est disparu quatre fois à moins de 10 ans et à chaque fois, il se retrouvait caché et torturé dans les locaux des services de sécurité rwandaise. Il était relâché après un temps particulièrement long par la police sans faits justifiant la détention. La première fois il était étudiant à l'université où il a fait objet d'arrestation secrète

par la police. Il a fait 8 mois de détention. Il a été libéré par le tribunal. Il a perdu une année d'étude pour le fait d'être en contact avec un membre de la diaspora et opposition en exil. La seconde fois quand il a été enlevé le 14 juillet 2018, il était directeur d'une école. Il a fait plus de trois ans enchaîné en secret et sous la torture : pieds enchaînés sur un crochet en haut au mur avec un cadenas, dans une pièce obscure au camp Kami : corps torturé, partie du corps déchiquetée, ongles enlevés, aucune sortie pour voir le soleil, affamé, un verre d'eau par jour, etc. Quand il est sorti le 14/09/2021, son épouse avait abandonné ses enfants chez la mère de Matuje. Il lui avait été dit qu'il était mort et elle s'était remariée.

La troisième fois, le 25 février 2022, il a été enlevé lorsqu'il voulait sortir du pays avec ses deux enfants en bas âge. Il s'est retrouvé enfermé en secret dans une station de police à Remera dans le district de Gasabo. Les associations des droits de l'homme et les médias de la diaspora en exil ont immédiatement dénoncé la situation. Ils ont été libérés après avoir subis des tortures physiques et morales le 25/03/2022, après avoir écrit une lettre demandant pardon à Dan Munyuza Commissaire National de police.

Selon son témoignage, il lui avait été demandé de coopérer avec la police. Dans son interrogatoire, la police voulait qu'il témoigne à charge contre Nsabimana Callixte du FLN et de renseigner sur un opposant politique de la diaspora
 Nahimana
 Thomas
 (www.youtube.com/watch?v=8qsrNdiuBOc&t=3530s; ou (1) [Nashimuswe n'abasirikare mfungirwa Ikami nziritse amaguru n'amaboko imyaka 3 nzira kwanga kugambana - YouTube](http://www.youtube.com/watch?v=vGo_nm1fsZM&t=592s) :notre traduction : j'ai été enlevé par les militaires et incarcérés à Kami, enchaîné aux pieds et aux bras durant trois ans parce que j'ai refusé de coopérer dans complot/deal). Il a reçu un dernier avertissement après avoir écrit la lettre pour être libéré avec les enfants. Qu'il sera éliminé s'il est arrêté la fois suivante. Au lieu de coopérer avec la police, il a plutôt préféré dénoncer la situation sur les antennes d'une chaîne de radio en ligne Umurabyo TV appartenant et animé par la journaliste Uwimana Nkusi Agnès (www.youtube.com/watch?v=vGo_nm1fsZM&t=592s).

La quatrième fois, depuis le 26/05/2022, il est porté disparu. Aucun signe de vie pour ses proches et ses amis. La famille a peur d'en parler pour sa sécurité.

Autres situations inquiétantes d'atteintes au droit à la vie !

Souvent des personnes sans passé politique ou militant sont aussi arrêtées par les autorités militaires et civiles et ne réapparaissent plus jamais. Les familles n'ont jamais de nouvelles ni de leur détention ni de leur décès. Dans le rapport de HRW

publié le 16 mai 2014, des dizaines de personnes ont été arrêtées et aucunes nouvelles de leur détention n'a été fournies à leur proche ; voir [Rwanda : Vague de disparitions forcées | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#). Ce sont ceux qui ont pu être identifiés. Les familles ont peur de rapporter les arrestations arbitraires pour ne pas s'attirer les foudres des autorités du régime.

Ces derniers temps au cours de l'année 2023, plusieurs meurtres sont commis et il y a lieu de s'inquiéter à cause de l'ampleur de ces meurtres. Plusieurs dizaines de corps des personnes inconnues ont été signalés et pêchés (autour de 50 corps) dans un lac auprès du barrage de Gashaka, au village de Kanyamashashi dans la cellule de Rugendabali, du secteur de Mukarange, dans les environs de Kayonza dans la province de l'Est. Les personnes locales ont signalé la découverte de nombreux corps (non encore détériorés) repêchés ou non dans l'étang ou lac (dont le nom n'est pas indiqué) sur des antennes des médias BTN TV Rwanda rediffusé dans l'émission de Jean Paul Turayishimiye sur East African Daily intitulé « [Impamvu Imirambo Myinshi Mu Ikiyaga i Kayonza Babeshya ko ari Iya Jenoside?! M23 Yateguje Intambara - YouTube](#) » (voir vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=nnvcpotcxoa&t=3463s> à partir de la 55^{ème} minute» notre traduction littérale: les raisons pour lesquelles on ment que plusieurs corps dans un lac à Kayonza appartiennent au génocide ? le M23 prévient une guerre-youtube) qu'un véhicule non identifié les aurait amenés et jetés dans ce lac. Dans le reportage, des témoignages des populations locales indiquent que les traces de passage du véhicule étaient visibles, que quelques temps précédents, une personne conduisant un véhicule s'était informé sur cet endroit.

L'on constate peu de réactions des autorités dans cette situation. C'est une affaire à suivre qui fera l'objet d'un monitoring particulier par l'ODHR. Un cas pareil a eu lieu et des dizaines de corps ont été retrouvés dans le lac Rweru (voir [Cadavres du lac Rweru: l'UE demande des explications \(rfi.fr\)](#)). Le gouvernement rwandais s'est empressé de dire que les corps non identifiés provenaient du Burundi voisin parce que le lac sert de frontière des deux pays. Le Burundi aussi a nié la provenance de ces corps sur son territoire. Ces corps n'ont jamais fait l'objet d'investigations indépendantes pour déterminer la provenance et les responsabilités. Depuis la prise du pouvoir par le FPR, beaucoup de personnes ont disparu et leur sort est resté inconnu. Leurs familles ne doutent aucunement de leurs sorts et connaissent les personnes qui les ont emmenées mais sont terrorisées pour ne pas dire la vérité et continuer de réclamer la vérité et la fin de l'impunité dans le cas de leurs proches.

L'ODHR réitère sa demande d'enquête indépendante et transparente pour établir les responsabilités dans la mort du journaliste John Williams Ntwali et des situations relatées ci-haut. Il renouvelle sa demande d'enquête indépendante de manière générale sur des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées, et de manière particulière sur des cas cités dans le présent document.

Pour la Coordination de l'ODHR

Laurent Munyandilikirwa, Président

^[1] [Journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme et pour la dignité des victimes | Nations Unies](#))

^[2] Voir [Paris le 20 janvier 2023 Déclaration N°01/2023 – Atteinte au droit à la vie et à la liberté d'expression –John William Ntwali, journaliste indépendant au Rwanda serait mort dans un accident controversé de moto ! Il savait qu'il allait être tué ! - \(over-blog.com\)](#).

^[3] Voir ([OMCT | Rwanda : Appel à l'ouverture d'une enquête indépendante sur la...](#)).

^[4] Voir [La Directrice générale demande une enquête sur la mort du journaliste John Williams Ntwali au Rwanda | UNESCO](#))

^[5] Voir [Kigali fustige les pressions extérieures au sujet de la mort du journaliste Ntwali \(afriquactu.net\)](#)

^[6] » Voir [L'Observatoire des Droits de l'Homme au Rwanda \(ODHR\) dénonce les exécutions sommaires continues et institutionnalisées au Rwanda. - La Tribune franco-rwandaise \(france-rwanda.info](#)

^[7] Voir [Rwanda: le poète porté disparu Innocent Bahati est parti en Ouganda, selon les enquêteurs \(rfi.fr\)](#)

^[8] Voir [OBSERVATOIRE DES DROITS DE L'HOMME AU RWANDA \(ODHR\) : ALERTE ET APPEL URGENT SUR LA DISPARITION DE JEAN DE DIEU NDAMIRA - \(over-blog.com\)](#)

^[9] [Rwanda : Disparition forcée et impunité : Toute une année que la famille de Kavenya Emmanuel Kanguka attend un signe de vie de sa part ou de ceux qui l'ont enlevé ! - \(over-blog.com\)](#)